

Mise au point – Négociations – le 17 mai 2023

Pour nous le personnel de soutien, les offres reçues de la partie patronale sont littéralement un recul. Le deuxième dépôt (qui en est un complémentaire au premier) est encore plus catastrophique que le premier : on recule de vingt ans pour plusieurs conditions de travail. Rien n'est mis en place pour améliorer l'attraction et la rétention du personnel.

Dans son offre, le *Comité patronal de négociation pour les centres de services scolaires francophones* (CPNCF) indique vouloir améliorer l'attraction et la rétention du personnel de soutien scolaire dans un contexte de rareté de main-d'œuvre, favoriser la réussite de tous les élèves et accroître la flexibilité et l'agilité de la gestion administrative pour tenir compte des réalités d'aujourd'hui.

Les solutions présentées n'atteindront pas leurs cibles. Les moyens proposés ne répondent pas aux demandes du personnel de soutien scolaire. Les solutions proposées pourraient même avoir l'effet contraire.

Congés pour affaires personnelles



Le fait que l'employeur puisse refuser un congé pour affaires personnelles risque d'être une atteinte préjudiciable.

Une personne qui voudrait assister aux funérailles d'un ami proche ou accompagner son enfant à une compétition pourrait se le voir refusé.

Réduire les heures supplémentaires



Nous réclamons des postes avec le plus grand nombre d'heures. L'employeur propose que les heures supplémentaires ne s'accumulent qu'après une semaine de travail régulière de 35h ou 38h45, donc le gestionnaire n'aura qu'à afficher un petit poste et ajouter des heures au taux régulier. Cela ne fera qu'accroître la précarité.

Restreindre le choix de postes et Réduire l'accès aux postes par ancienneté



Nous demandons également que soit élargi l'accès aux postes dont les heures ont été bonifiées.

Nous prétendons qu'une personne salariée devrait pouvoir choisir un poste sans être limitée qu'aux postes vacants, contrairement à la demande de la partie patronale. Un poste dont les heures ont été bonifiées et reconduites l'année suivante, doit être aboli, et réoffert, afin que tout le monde puisse y avoir accès en respectant l'ancienneté.



Malheureusement, l'offre déposée par le CPNCF veut, au contraire, que ce soit la personne dont les heures ont été augmentées qui conserve ce poste.

Un salarié doit considérer plusieurs critères pour faire un choix éclairé et le nombre d'heures est un élément essentiel, surtout considérant que la très grande majorité de nos postes ne sont pas de 35 heures par semaine.

Augmenter la durée de la période d'essai



Actuellement, la personne salariée nouvellement embauchée peut postuler sur un autre poste qui comporte un plus grand nombre d'heures. La partie patronale veut cesser cette pratique. Elle prétend que cela ne permet pas de bien l'évaluer, alors qu'il y a déjà des mécanismes en place pour le faire.

Par exemple, une personne qui aurait un poste de 15 heures ne pourrait pas en choisir un autre pendant une équivalence de 90 jours à temps complet. À 15 heures par semaine, cela représente environ 210 jours, soit une année scolaire complète!

Améliorer la qualité des emplois

Le problème de la pénurie de personnel de soutien scolaire représente un enjeu majeur pour les membres de la FPSS-CSQ. Nous réclamons des mesures bien précises pour améliorer l'attraction et la rétention du personnel.

« Cela passe par des emplois de qualité avec des postes à temps complet, la fin des horaires brisés, la valorisation de tous les emplois de soutien scolaire et la conciliation famille-travail. Il fallait des gestes concrets de la part du gouvernement pour régler ces problèmes et il les a complètement ignorés », conclut **Éric Pronovost, président de la Fédération du personnel de soutien scolaire (FPSS-CSQ)**.

Chaque geste de visibilité et de solidarité compte. Nous vous encourageons à utiliser les divers outils mis à votre disponibilité et plus particulièrement à vous afficher avec vote chandail jaune tous les mardis. **« On est là! »**

Solidarité



Eric Gagné
Président
Syndicat du personnel de soutien scolaire des Premières-Seigneuries